

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **8 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0936**

commune (s) : Vénissieux

objet : Cession à l'OPH Grand Lyon Habitat d'un terrain situé boulevard Lénine

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 2 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 9 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Charrier, Mme Vullien, MM. Passi, Brachet, Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), Frih, M. Assi.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Mme Peytavin, M. Vesco.

Bureau du 8 juin 2009

Décision n° B-2009-0936

commune (s) : Vénissieux

objet : **Cession à l'OPH Grand Lyon Habitat d'un terrain situé boulevard Lénine**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain en cours dans le quartier des Minguettes à Vénissieux, l'OPH Grand Lyon Habitat doit réaliser un programme immobilier de 37 logements et de 21 garages sur un terrain situé à l'arrière de la tour 38, et utilisé actuellement pour partie au stationnement résidentiel.

La nécessité de maintenir l'offre en matière de stationnement résidentiel à proximité immédiate des tours 36 et 38, a conduit l'OPH Grand Lyon Habitat à envisager l'extension du parc de stationnement existant en pied de la tour 36.

Pour permettre la réalisation de ce projet, l'OPH Grand Lyon Habitat a sollicité la Communauté urbaine pour qu'elle lui cède un terrain nu d'une superficie de 625 mètres carrés environ à détacher d'une parcelle de plus grande contenance, cadastrée sous le numéro 1462 de la section E située 40, boulevard Lénine à Vénissieux.

Aux termes du compromis dont l'approbation est soumise au Bureau, la Communauté urbaine céderait à l'OPH Grand Lyon Habitat le terrain en cause, au prix de 30 € par mètre carré, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant la cession à l'OPH Grand Lyon Habitat d'un terrain nu situé 40, boulevard Lénine à Vénissieux.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2009 sera inscrite aux crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 18 750 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération n° 1 754,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 11 579,83 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération n° 1754,

- plus-value réalisée : 7 170,17 € en dépenses : compte 671 100 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juin 2009.